

PERITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continues,
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne ot départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris ot les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

31 décembre. — Des nouvelles très rassurantes parviennent d'Afrique, au sujet des missions françaises du Nil, et notamment de la mission Marchand, qui serait en excellente situation dans le centre africain.

1^{er} janvier. — Le trois mâts français à voiles *Lombard*, venant des États-Unis, avec un chargement de planches, se brise à l'entrée du port de Cette. Cinq hommes d'équipage dont le capitaine et le second sont noyés.

— L'empereur de Russie et M. Félix Faure, Président de la République, échangent deux dépêches de bons souhaits à l'occasion du nouvel an.

2 janvier. — M. Méline, Président du Conseil des ministres, se rend à Cannes pour y séjourner une huitaine de jours.

3 janvier. — Mort de M. Jules Gérard, directeur de l'Université de Montpellier.

— Un déraillement se produit en gare de Tours, au moment de l'arrivée du train de Paris par Vendôme. On compte plusieurs blessés.

— Arrivée à Marseille du paquebot *Ville de la Ciotat* courrier d'Australie et d'Indo-Chine, annonçant que les actes de piraterie continuent et que les cas ou la torture est appliquée aux victimes deviennent de plus en plus fréquents.

4 janvier. — A London (Ontario) un accident très grave se produit au mo-

ment ou deux mille personnes environ assistaient à une réunion publique, dans la salle des séances du conseil municipal. Le plancher de la salle s'étant effondré, plus de deux cents personnes sont précipitées d'une hauteur de sept mètres dans le bureau du maire et de là dans la cave, située au dessous. La plupart des victimes de cette catastrophe sont tuées sur le coup.

5 janvier. — Un grand dîner est offert par Madame Serveux, de Cannes, en l'honneur de M. Méline, président du Conseil des ministres.

6 janvier. — Mort de M. Ernest Hamel sénateur républicain de Seine-et-Oise, à l'âge de soixante et onze ans.

— Un déraillement survenu à la Ferté-Bernard au train de marchandises n° 456, allant de Brest à Paris, cause la mort du chef de Ozanne, du dépôt de la gare Montparnasse.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le nommé Narcisse Gautier surnommé Sans-Avoir a déjà à son actif une dizaine de condamnations, ce qui ne l'empêche pas d'exercer le métier d'ouvrier sans travail. Arrêté dans ces conditions par la gendarmerie de Dammartin, le pauvre Narcisse a été

raduit devant le tribunal correctionnel de Meaux, qui l'a gratifié de trois mois de prison.

JUILLY

La Société de Secours-Mutuels de Juilly s'est réunie Dimanche dernier en assemblée générale pour recevoir communication du compte-rendu des opérations de l'année 1897, d'où il résulte que le nombre des membres honoraires est de 23
celui des membres participants de 75
soit au total 98

Les recettes de l'année s'étant élevées à 1835 fr. 41
les dépenses à 850 fr. 65
il en résulte un boni de . 984 fr. 76
ce qui porte l'actif de la Société à 23245 fr. 47.

C'est là, comme on voit, un excellent résultat dont il y a lieu de féliciter les administrateurs de cette Société.

ANNET

Le 4^e janvier, vers deux heures de l'après-midi, une rixe a éclaté à l'auberge Simon, entre les nommés Thorimbert et Duval, manouvriers, et le vacher Badout. L'affaire a commencé par une discussion au jeu de billard. Thorimbert traita Duval de *cachieux*, Celui-ci lui ayant défendu de se moquer de son infirmité, Thorimbert lui porta des coups de poing et lui cassa une queue de billard sur la tête. La mêlée devint générale et Badout, qui assistait à la scène y prit part. Ces gens, à l'exception de Duval, ne paraissaient pas ivres. Procès-verbal de faits a été dressé,

MOUSSY-LE-VIEUX

Gomot Étienne, 22 ans. est poursuivi pour chasse à l'aide de collets.

Il y a quelque temps le garde Sa-

rault avait fait l'acquisition d'un rouleau de fil de fer pour entourer sa propriété.

Un beau jour Gomot alla couper le fil de fer et en fabriqua des collets qu'il eut l'astuce d'aller poser dans la propriété même du garde.

Il récolte pour ce fait quatre mois de prison.

LE MESNIL-AMELOT

On lit dans *l'Indépendant*.

Le Conseil municipal du Mesnil-Amelot a eu l'aimable attention de remercier publiquement, par la voie de la *Petite Gazette* de Dammartin, les personnes qui avaient répondu à son appel au sujet d'une souscription pour l'adduction des eaux.

L'envoi de M. Labour, ancien vice-président du Conseil général de Seine-et-Marne, était accompagné de la lettre suivante :

Paris le 25 décembre 1897.

Monsieur le Maire,

Mon fils m'a communiqué la demande qui lui était adressée au sujet des eaux à amener au Mesnil-Amelot.

Ce n'est plus un mystère que mon fils, sollicité par un grand nombre d'électeurs du canton de Dammartin, a l'intention de se présenter au printemps prochain au Conseil général.

J'estime donc qu'une subvention de sa part pourrait passer, quoiqu'à tort sans doute, pour une manœuvre électorale, mais il me souvient d'une part que votre conseiller général actuellement en Abyssinie n'a pas entendu votre requête, d'autre part que j'ai été pendant de longues années votre représentant. Je me crois donc autorisé à vous offrir, à titre de souvenir du passé et sans escompter l'avenir, une très modeste subvention de cent francs que vous voudrez bien accepter de bon cœur comme je vous l'offre.

Veillez, etc.

LABOUR.

— Le 4 janvier, un vol assez considérable a été commis au préjudice de M. Ribet Jean-Baptiste, âgé de 35 ans, receveur ruraliste, demeurant Grande-Rue au Mesnil-Amelot.

M. Ribet avait rangé dans un placard de sa chambre à coucher, une somme de six cent trente-six francs.

Un voleur, qu'on soupçonne être au courant des habitudes de la maison, a pénétré dans cette chambre pendant que M. Ribet déjeunait et s'est emparé de l'argent.

Les 636 francs se composaient de plusieurs billets de banque — M. Ribet a les numéros de quelques-uns — et de plusieurs pièces d'or et d'argent. Une enquête est ouverte.

(*Journal de Seine-et-Marne*)

— Delaye Léon, âgé de 33 ans, était couché au poste de la commune le 20 décembre dernier.

Comme cela se fait habituellement, le garde-champêtre Landrieux lui fit vider les poches pour s'assurer s'il n'avait pas d'allumettes. En fait de chimiques, il ne trouva que des collets.

2 mois de prison et 200 francs d'amende.

MITRY-MORY

Duval Denis, 29 ans, Malpièce Albert, 22 ans, et Roussel Ernest, 21 ans, étaient gris dans la nuit du 22 décembre dernier. Ne sachant plus quoi faire pour se distraire, l'heure de la fermeture des cabarets étant sonnée, ils allèrent casser 29 tilleuls qui bordent la ligne du chemin de fer.

Cet acte de vandalisme leur vaut à chacun 2 mois de prison.

(*Indépendant*)

CLAYE-SOUILLY

Simple police du 4 Janvier 1898

Pour contravention à la police du roulage, Dutocq Stanislas, 61 ans,

charretier, à Dammartin; Bourgeois Alexandre, 46 ans, charretier à Vaujours; Poupelin Charles 53 ans, herboriste à Mitry-Mory, sont condamnés à un franc d'amende.

Filin Caliste; 54 ans, cultivateur à Saint-Mesmes, la dose est augmentée pour récidive; donc 10 francs d'amende.

Pour violences et coups dans l'établissement de M. Gamache, marchand de vins à Compans, avec accompagnement d'un boucan bien réussi :

Colin Louis - Alexandre, charretier, Colin Emile, 49 ans, manouvrier, Landru Emile, 20 ans, manouvrier, Plâtre Auguste, 21 ans, charretier, tous quatre demeurant à Thieux; Boyer Léon, 25 ans, cocher, Saux Jean Marie, 21 ans, bouvier, Faries, 23 ans, bouvier, tous trois à Stains; Gibert Alphonse, 40 ans, manouvrier, Ménager Paul, 23 ans, manouvrier, Ménager Clément, manouvrier, Richard Louis, 48 ans, manouvrier, Leroy Louis, 49 ans, manouvrier, Gibert Emile 40 ans, manouvrier, Gibert Auguste, 20 ans manouvrier, Gibert Isidore, 48 ans, manouvrier, Dufour, 47 ans, cultivateur, Bonnat 34 ans, femme Petrin ménagère, demeurant tous à Compans, feront tous une journée de travail.

Rappeneau, Henri-Jean-Marie, 24 ans, et Badureau Alphonse Louis, 24 ans, briquetiers à Fresnes, sont condamnés à 14 francs d'amende chacun pour tapage, et 3 fr. pour ivresse.

(*Journal de Seine-et-Marne*)

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE
DE DAMMARTIN

Audience du 6 Janvier 1898

Billon Jacques-Aimé, berger au Mesnil Amelot, délit de pâturage sur terrain d'autrui. 2 fr. d'amende et frais.

Prieux Henri, charretier à Rouvres, défaut de guides et d'éclairage. 2 fr. d'amende pour chaque contravention et frais.

Pomnier Henri, charretier à Villeneuve, défaut de guides, 2 fr. d'amende et frais.

Roger Anatole, charretier à Acy-en-Multien, défaut de guides. 2 fr. d'amende et frais.

Fouillaux, agriculteur à Villeneuve, passage sur autrui. 2 fr. d'amende et frais.

Decouen Edmond, journalier au Mesnil-Amelot, insultes. Renvoyé des fins de la plainte sans dépens.

Mathieu Oswald, manouvrier à Oisery, Ivresse, 2 fr. d'amende et frais.

LOYALE EXPLICATION

M. Brazillier pris à parti par M. Edmond Labour, au sujet d'un récent article sur le chemin de fer de Meaux à Dammartin, publié par la *Petite Gazette*, nous adresse la note suivante :

Monsieur Labour, mal informé sans doute, a cru voir dans ma campagne au sujet du chemin de fer de Dammartin, une influence plus ou moins avouée de M. G. Menier, et vient d'écrire, dans ce sens, une lettre à ce dernier, lettre que l'on m'a montrée dans l'*Indépendant*.

Il est de mon devoir d'honnête homme de revendiquer pour moi seul la responsabilité de mes articles, C'est donc sur moi seul que retombent les reproches de M. Labour.

Ces reproches sont-ils fondés? Ai-je vraiment agi mensongèrement, sans raison, sans justice? Je ne le crois pas, et j'affirme sur l'honneur que si les informations que j'ai pu me procurer ont manqué d'exactitude, je l'ai ignoré, et que, par suite ma bonne foi ne saurait être mise en doute.

A quoi se résument mes articles?

A deux choses : 1° J'ai exposé les faits tels que j'ai pu les connaître, 2° J'en ai tiré des déductions, comme c'est le droit de tout électeur.

Et en tout cela je n'ai eu qu'une chose en vue: attirer l'attention de la Commission sur les déficiences d'un tracé dont Juilly se trouvait exclu, à tort selon moi, et selon bien d'autres.

Les faits, je ne les ai ni inventés, ni dénaturés, j'ai relaté ce que tout le monde a pu lire à l'époque dans les compte-rendus des journaux.

Afin que le public puisse juger si j'ai agi mensongèrement, sans raison, sans justice, dans la question de notre chemin de fer, je résume en un court questionnaire la substance de mes articles précédents :

1° Est-il exact que l'enquête ait été faite trop tard pour que la Préfecture et par suite le Conseil général puissent examiner convenablement les pièces du dossier?

2° A qui incombe la responsabilité de ce retard, cause de l'échec du projet, sinon à nos représentants, et, jusqu'à preuve du contraire, ne sommes-nous pas fondés à les accuser d'inertie?

3° Est-il exact que l'enquête ait laissé de côté l'importante localité de Juilly et les communes qui en dépendent topographiquement, et nos élus, par cet oubli inconcevable d'un groupe si notable d'électeurs, n'ont-ils pas justifié le reproche d'insuffisance que nous leur avons adressé?

4° Est-il exact que M. Moquet ait déclaré à la municipalité de Dammartin qu'il ne fallait demander aucune rectification au tracé proposé sous peine de le voir rejeté par le département, et n'a-t-il pas renouvelé la même déclaration à la séance de la Commission, à propos des vœux formulés par Saint-Mard et Montgé en faveur de Juilly?

5° Est-il exact que M. Barbier, maire de Meaux, ait dit alors qu'il valait mieux s'exposer à un ajournement que de voter un projet qui ne donnerait qu'une demi-satisfaction aux intérêts en cause?

6° Pourquoi nos représentants, présents à la Commission, ne se sont-ils pas ralliés à cette juste déclaration qui sauvegardait les droits d'un grand nombre d'électeurs, et prouvé ainsi, qu'au-dessus de la question du tracé, ils plaçaient avant tout les intérêts de tous leurs commettants?

7° Est-il exact que M. Moquet soit parti pour l'Abyssinie à la veille du Conseil général, alors que selon nous, sa position lui faisait un devoir de retarder son départ au moins jusqu'au lendemain de la séance?

8° Est-il exact que M. G. Menier soit intervenu et ait demandé au Conseil général de continuer l'enquête en tenant compte des réclamations des communes intéressées dans l'affaire?

Telles sont les allégations que nous avons faites! Au public de juger si elles sont sans raison, et sans justice, à plus forte raison mensongères.

Pour nous, électeurs lésés par le tracé proposé, tant qu'il n'y aura pas été fait de réponse satisfaisante, ne sommes-nous pas en droit de nous considérer comme abandonnés par nos élus?

Quant à M. Derveloy, induit en erreur par la coïncidence de deux compte-rendus incomplets, et aussi par les propos de certains de ses partisans, j'ai dit à tort qu'il était resté muet au Conseil général. Il a au contraire plaidé la cause du chemin de fer. Nous l'en félicitons comme ceux que nous avons loués précédemment, et proclamons qu'il a fait son devoir.

A M. Labour de prouver maintenant que ses allégations désobligeantes à mon égard ne sont ni sans raison, ni sans justice.

F. BRAZILLIER

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la Ligue

M. Abel de Chalamert, dont certains de nos lecteurs se souviennent d'avoir, dans ces dernières années, admiré les magnifiques peintures, au Salon et dans diverses expositions de Beaux-arts, vient de publier à la librairie Firmin-Didot, une nouvelle édition de l'*Histoire de la Ligue*, que M. Victor de Chalamert, son père, publia pour la première fois en 1854, et qui fut alors si bien accueillie dans le monde littéraire que l'édition en fut totalement épuisée en quelques mois.

Augmentée de notes et ornée de dessins entièrement inédits de M. A. de Chalamert, cette nouvelle *Histoire de la Ligue* forme un ouvrage de luxe dont le texte très condensé réunit, dans un seul volume de plus de 500 pages, tout ce que l'auteur a pu réunir de plus intéressant sur cette époque troublée et sanglante.

Cet important travail, qui se distingue par sa modération et sa sincérité, réunit encore un avantage très appréciable, car il est précédé, sous forme d'introduction, d'une analyse aussi claire que succincte des faits antérieurs, permettant ainsi au lecteur de suivre avec une extrême facilité, la marche des événements qui se déroulèrent au cours de cette période calamiteuse, qui plongea la France entière dans le deuil et la ruine.

Tous ceux qu'intéresse l'histoire du XVI^e siècle applaudiront à l'heureuse pensée qu'a eue M. Abel de Chalamert, de faire revivre pour la génération présente, l'œuvre de son vénéré père.

Une généalogie versifiée

DES

Anciens comtes de Dammartin du VII^e au XV^e siècle.

Suite (*)

Le folio 104 du manuscrit est demeuré entièrement blanc.

Le roy de Portugal fut le myen proper père;

La royne du royaume si fut aussi ma mère
De Dampmartin fus conte, car la fille
espousé;

Et assez loingtains jours ma vie o elle usé.
L'an mil deux cens LXXII, conte estoye
sans reproche,

Et en ce mesme temps mort me cloyt la
bouche. (1)

Je Mathieu filz outour du roy de Portugal
yssa,

Qui par dix huit ans comme conte u vescu;
L'an mil deux cens LXXI en ce monde
j'estoye,

Et en celluy temps moult de grans biens
j'avoyc. (2)

L'an mil deux cens LXXIII fuz de Damp-
martin conte;

Si bien je me maintins que de moy on tint
compte; (3)

La conté si m'escheut après la mort mon
père,

Dont j'euz regret assez et aussi de ma
mère,

Et cela si m'avint en l'an mil deux cens
quatre vingt et troys,

Car en celluy temps en ce monde j'es-
toys. (4)

De Dampmartin fuz conte et fus Jehan
appellé:

En l'an mil deux cens quatre vingt et qua-
tre de ce monde men allé

Et de mes ancestres la rasse desina
Je neuz hoirs, sinon fille, que Dieu me
delaissa,

De laquelle sortit Robert le noble conte,
Duquel pour ses vertus chascun tenoit
grant conte. (5)

(*) Voir les n. 445 et 447 de la *Petite Gazette*.

1. Il s'agit ici d'Alfonse de Portugal, marié en 1239 à la nièce de Philippe de France, Mahaud de Dammartin, qu'il répudia vers 1247, pour retourner en Espagne, où il fut proclamé l'année suivante roi de Portugal à la mort de Sanche II, son frère, cette même année, contracta une nouvelle alliance avec Beatrix, fille du roi de Castille. Ce mariage fut censuré par la cour de Rome, qui ne consentit à le valider qu'après la mort de Mahaud, survenue le 14 Janvier 1259

2. Ce Mathieu que l'auteur présente à tort comme fils d'Alfonse roi de Portugal, ne peut être que Mathieu de Trie, petit-fils d'Alberie II et fils d'Alix de Danmartin et de Jean de Trie, qui hérita du comté de Dammartin, à la mort de Mahaud, sa cousine germaine.

3. Ces deux vers s'appliquent vraisemblablement Jean I de Trie, second fils de Mathieu de Trie, qui d'après l'opinion de M. Léopold Delisle, périt le 11 juillet 1302 dans le désastre de Courtray et périt non à la bataille de Mons-en-Puelle comme l'ont avancé à tort les auteurs de l'art de vérifier les dates :

4. Il semble que l'auteur fait allusion, dans ces vers, à Malthide de Brabant fille de Henri II de Brabant qui avait d'abord été mariée à Robert de France, comte d'Artois, et qui épousa ensuite Guy de Châtillon, comte de Saint Paul, avec lequel elle engagea un long procès au sujet de la succession de Mahaut de Dammartin, sa cousine.

5. Ces passages de la généalogie deviennent d'autant plus obscurs qu'ils font entrer en scène des personnages qui non seulement n'ont jamais possédé le comté de Dammartin, mais qui plus est, figurent sous des noms erronés ou à des dates qui ne concordent en rien avec l'époque à laquelle ils ont réellement existé. Cette confusion semble résulter d'une coordination imparfaite de documents ayant trait aux nombreuses revendications qui se produisirent après la mort de la comtesse Mahaud, veuve de Philippe de France, au sujet de sa succession qui donna lieu à des procès très compliqués et fort longs, bien que le comté de Dammartin eut été formellement dévolu à Mathieu de Trie, alors que le comté de Boulogne passait dans la maison d'Auvergne et que les comtés de Mortain et de Clermont faisaient retour à la couronne. Il semblerait par là que non contents d'être pourvus du comté de Boulogne, les comtes d'Auvergne ajoutèrent encore à leurs titres seigneuriaux celui de comtes de Dammartin, bien que n'ayant aucun droit sur ce comté dont jouissait alors Jean I de Trie, fils de Mathieu de Trie.

Voici comment les comtes d'Auvergne héritèrent du comté de Boulogne à la mort de Mahaud de Dammartin, fille de Renaud, comte de Dammartin et de Boulogne :

Mahaud ou Malthide de Boulogne, fille d'Eustache III et de Marguerite d'Ecosse, avait épousé, au commencement du

XII^e siècle, Etienne de Blois, comte de Mortaigne, puis roi d'Angleterre, dont elle eut deux fils et une fille :

1^o Eustache IV, marié à Constance de France, fille du roi Louis le Gros :

2^o Guillaume de Boulogne, tous deux mortssans enfants, avont leursœur, Marie de Boulogne, qui hérita de ce comté qu'elle apporta au mariage à Mathieu de Flandre ou d'Alsace, son mari, fils de Thierry d'Alsace, comte de Flandre et de Sybille d'Anjou sa deuxième femme.

De ce mariage naquirent Ide et Mahaud.

Ide de Boulogne épousa 1^o Gérard I^{er}, comte de Gueldre et de Zutphen, mort sans enfants en 1181 ; 2^o Berthold duc de Zeringhen, mort aussi sans lignée en 1187 ; 3^o Renaud, comte de Dammartin, dont elle eut une fille unique, nommée Mahaud comtesse de Dammartin et de Boulogne, mariée en 1216 à Philippe de France, fils du roi Philippe-Auguste, qui mourut en 1233, ne laissant qu'une fille unique, Jeanne de Dammartin, épouse de Gaucher de Châtillon, morte avant sa mère, en 1251, sans laisser de postérité Mahaud mourut en 1258, après avoir épousé en 1235, Alphonse III, roi de Portugal qui la répudia vers 1250, pour épouser Béatrix, fille d'Alphonse X, roi de Castille.

Mahaud de Boulogne, sœur d'Ide, avait épousé Henri I, duc de Brabant, qui laissa 1^o Henri II, duc de Brabant, mort en 1247 ; 2^o Marie, épouse de l'empereur Othon IV ; 3^o Alix de Brabant, qui épousa 1^o Louis, comte de Loos, mort sans postérité en 1218. 2^o Guillaume VIII, comte d'Auvergne, mort vers 1247, laissant quatre fils et deux filles : 1^o Robert VI qui devint comte d'Auvergne ; 2^o Guy d'Auvergne, prévôt de Lille, puis archevêque de Vienne en 1265 ; 3^o Guillaume devenu évêque de Liège en 1282 ; 4^o Henri 5^o Malthide, mariée à Robert II, comte de Clermont dauphin d'Auvergne ; 6^o Marie d'Auvergne épouse de Wauthier-Berthold seigneur de Malines.

Après la mort de Mahaud de Dammartin sa succession se trouva répartie entre ses deux cousines : Marie de Brabant, veuve de l'empereur Othon IV et Alix de Brabant, veuve de Guillaume VIII, comte d'Auvergne, alors mariée en 3^e nocces à Arnould de Wisemale.

Le frère de Marie et d'Alix, Henri I, était alors décédé, ayant laissé comme héritier son fils Henri III, mais comme la représentation n'existait pas dans le Boulonnois, Marie et Alix furent reconnues seules héritières de Mahaud de Dammartin. Cependant, Henri III duc de Brabant revendiqua énergiquement ses droits à la succession de sa cousine et arriva à décider ses tantes Marie et Alix à renoncer, en 1258 et 1260, à cet héritage. Henri III fut cependant inquiet dans la possession de ces biens par d'autres compétiteurs, car Malthide de Brabant, sa sœur, mariée alors à Guy de Châtillon, comte de Saint-Paul, et Robert VI, comte d'Auvergne, fils de Guillaume VIII et d'Alix, réclamèrent également leur part de la succession. Finalement, Henri III céda ses droits sur le comté de Boulogne et diverses autres terres moyennant 40 000 livres à Robert VI, qui s'accorda avec Malthide, en lui cédant Calais, Merck, Esperléque et quelques autres lieux.

C'est ainsi que le comté de Boulogne passa dans la maison d'Auvergne, dont les comtes se crurent autorisés, peut-être, à porter aussi le titre de comtes de Dammartin.

Robert VI, comte d'Auvergne et de Boulogne, marié à Éléonore de Bussie, mourut en 1276, laissant 1^o Guillaume IX d'Auvergne et de Boulogne mort en 1277, 2^o Robert VII, qui devint comte d'Auvergne et de Boulogne ; 3^o Godefroy, tué à la bataille de Courtray en 1302, 4^o Guy, évêque de Tournay et de Cambrai, mort en 1336 ; 5^o Malthide, mariée en 1291 à Etienne, Seigneur de Mont-Saint-Jean ; 6^o Marie d'Auvergne, religieuse à Fontevrault.

A suivre

(E. L.)

Un individu descendu dans un hôtel, a diné, couché, déjeuné ; il informe alors la patronne qu'il n'a pas d'argent.

— Mais pourquoi ne l'avez-vous pas dit hier ?

— Mon Dieu ! madame, répond-il imperturbablement, j'ai pensé que vous seriez déjà bien assez contrariée de l'apprendre ce matin.

COMPTOIR SPÉCIAL DE VENTE
de VINS DE LA GIRONDE
E. VINCENT

Dépositaire à DAMMARTIN
Prix très avantageux
par suite de la vente directe du producteur
au consommateur.

A LOUER

Jouissance Immédiate

Vastes bâtiments à usage de Pension situés au centre de la ville de Dammartin-en-Goële, ligne de Soissons.

S'adresser à l'Économe de l'hospice.

Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ

Cartes de Visites
depuis 1 franc le cent

TIMBRES CAOUTCHOUC
depuis 0 fr. 20 la ligne

Pour acquit, Duplicata, Annulé, Reçu, etc. Avec monture nickelée : 50 et 60 cent.

Timbres de poche av. boîte de fantaisie métal nickelé, dep. 50 cent.

Timbres dateurs à changement automatique, dep. 5 francs.

Plaques de portes, Cachets gravés pour la cire, Plaque de bicyclettes.

Pour EVITER les MALADIES lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les DIMANCHES

en 32 pages avec gravures

Consultations gratuites. - 2 n° spéc. franco.

ABONNEMENT par an France 6 fr.

Union postale 8 fr.

Paris 5, Boulevard Montmartre

La Lecture en Classe
A L'ÉTUDE ET DANS LA FAMILLE

Publication hebdomadaire

DIRECTEUR J. STEEB

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INST. PUBLIQUE

ABONNEMENTS

Un an 6 fr. | Six mois 3 fr.

Le numéro 10 centimes

On s'abonne à la librairie Ch. Delagrave

15 rue Soufflot.

A la librairie E. Lemarié à Dammartin.

Chantier-Docks de la Gare de
DAMMARTIN-JUILLY
L. DESCHAMPS

en face la gare à Saint-Mard

CHARBONS DE TERRE au CHANTIER les 100^{ks}

Grosse Gailleterie française, 1/2 gras sans fumée, 1^{re} qualité 3.50

Grosse Houille Charleroi, 1/2 gras, sans fumée, 1^{re} qualité (tous gros morceaux sans aucune fine) 3.80

Galettein de même qualité. 4 »

Têtes de moineaux lavées, 1^{re} qual. 3.70

Boulets ovoïdes p^r chauffage économ. 3 »

Anthracite anglais, 1^{re} qualité. . . 5.50

Charbon de forge (noisettes). . . . 2.80

Coke de gaz n° 0. l'hectol. 1.60

Charbon industriel et Briquettes depuis 24 fr. 50 les 1,000 kilos en gare.

CADEAU-PRIME Tout achat de 1,000 kil, au chantier, donne droit à un joli dessous-de-plat à pied, en métal émaillé vert-clair, décoratif et préservant la nappe de toile cirée.

Sable de rivière, Caillou, Meulière,

Gravier et Mignonnette pour jardins

Briques blanches, rouges et réfractaires.

Chaux vive et Chaux hydraulique.

Ciments et Tuyaux en grès.

Tuiles, Poteries, Chaperons de murs

Carreaux très durs (Beauvais et St-Paul)

Fers pour solives (grandes longueurs).

Fers de tous les profils.

Tôle — Acier — Fonte — Zinc — Plomb

Grillage galvanisé, Ronces, Fils, Poteaux

Pointes. . . . depuis 1 fr. 35 le paquet.

Pelles acier fondu, bout trempé. . . 1.40

Bêches, Louchets, 1^{re} qual. garant. 4 »

Fourches à cailloux, 9 dents 7.50

Fourches et crocs à fumier, 4 dents. . 2.75

Fourches à bêcher, 4 dents. 3.80

1^{re}65 1^{re}80 2^{me}10

Fourches à foin, 2 dents 1.40 1.50 1.75

— — 3 dents 1.90 2 » 2.20

Rateaux, Poulies de puits. Boulons

Seaux solides, tôle galvanisée. . . . 1.60

Seaux d'écurie, — 3.25

Arrosoirs, Lessiveuses

Tuyaux, Gueules-de-loup

Bois de construction : Chêne et Sapin

Planches brutes et rabotées. Moulures

Planches de Lorraine, 2^e choix, la p. 2.40

Vente en Détail aux Prix du Gros

Directeur-Gérant : F. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin